

**Epicerie solidaire – Immeuble Balzac à Dieppe  
Convention de louage avec Sodineuf Habitat Normand**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 34*

**LE 27 MAI DEUX MILLE DIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mai 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 10), M. François LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 21), M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n° 32), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n° 3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°2), M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°2), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 2.1), M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 2.1).

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BREBION Bernard à M. ELOY Frédéric (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. François Lefebvre, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du développement social et de la valorisation du quartier des Bruyères, la Ville de Dieppe, en collaboration avec les habitants, a souhaité créer une épicerie solidaire et implanter un local associatif. Des locaux libres et répondant à ces besoins ont été localisés au rez-de-chaussée de l'immeuble Balzac.

La Ville de Dieppe a donc sollicité auprès de SODINEUF Habitat Normand, propriétaire, la mise à disposition de ces surfaces.

SODINEUF Habitat Normand a répondu favorablement à cette demande, et propose une convention de louage de deux locaux de 60.20 m<sup>2</sup> chacun séparés et non communicants, pour une durée de 10 ans.

Cette mise à disposition est assurée à titre gratuit. Les charges afférentes à l'immeuble (entretien des espaces verts, les taxes foncières et d'enlèvement des ordures ménagères) feront l'objet d'un quittance mensuellement. Ce montant estimé annuellement à 1 581,84 euros, soit 131,82 euros par mois, donnera lieu à régularisation annuelle dans le courant du premier semestre de chaque année, en fonction des dépenses réellement constatées.

Ces charges seront révisables annuellement, comme l'ensemble des loyers et charges de Sodineuf, lors de sa séance du mois d'octobre. Le Conseil d'administration décide soit d'une hausse annuelle unique des charges, le 1<sup>er</sup> janvier qui suit ce conseil, soit d'une hausse répartie en deux temps, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de l'année à venir sur la base de l'IRL.

Considérant l'avis de la Commission n° 6 en date du 17 mai 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les dispositions proposées dans la convention de louage,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ **Messieurs Hugues FALAIZE, François LEFEBVRE et Jacques BOUDIER, ne participent pas au vote.**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Sylvie Scipion  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
---